



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PACS

Question écrite n° 21801

Texte de la question

M. Jacques Kossowski souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'estimation faite par les pouvoirs publics du nombre de manifestants qui ont défilé à Paris, le 7 novembre 1998, contre le PACS. En effet, plusieurs observateurs ont été stupéfaits d'apprendre que la préfecture de police n'avait dénombré que 7 200 personnes (cité par l'AFP). Or, ce chiffre a été visiblement minoré, comme le prouvent divers témoignages de journalistes, d'élus ou de manifestants présents ce jour-là. En conséquence, il lui demande sur quelle base une telle estimation a été faite, s'il existe depuis des chiffres corrigés et lesquels, enfin, si une erreur s'est effectivement produite, s'il n'y a pas eu une tentative volontaire de minimiser la réussite de la manifestation.

Texte de la réponse

L'évaluation du nombre de participants fait apparaître de façon récurrente des divergences entre les organisateurs des manifestations et les services de police. Le souci légitime des premiers de démontrer le succès de leur initiative les conduit souvent, faute d'expérience suffisante dans le difficile exercice que constitue l'évaluation et a fortiori le comptage, à avancer des chiffres plus élevés qu'ils le sont en réalité. La manifestation du 7 novembre 1998 contre le pacte civil de solidarité (PACS) n'a pas échappé à cette règle, l'écart entre le chiffre de 130 000 que vous indiquez et celui de 7 200 comptabilisé par les services de la préfecture de police se révélant important. Le chiffre annoncé par le préfet de police résulte d'un comptage des participants réalisé par plusieurs équipes spécialisées de fonctionnaires de police qui disposent d'une longue et riche expérience en la matière, compte tenu du nombre et de la diversité des manifestations organisées dans la capitale. Les différences s'expliquent cependant. Dans ce type de manifestations, les personnes répondant aux mots d'ordre proviennent d'horizons variés et sont peu sensibles aux consignes des organisateurs. Nombreux sont ceux qui ne participent que partiellement à la démonstration, en se rendant directement sur le lieu de dispersion, afin d'apercevoir les personnalités qui se trouvent le plus souvent en tête de cortège ou entendre une prise de parole ; qui ne s'immiscent pas au cortège proprement dit, si l'attente au point de rassemblement s'avère trop longue ; ou encore qui s'agrègent ou qui quittent le cortège sur le parcours, en fonction d'opportunités variées (station de métro, gares, grands axes, incidents...). Si le chiffre officiel est dans tous les cas contesté - et c'est une « tradition » -, il reste l'image la plus fidèle de la réalité.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21801

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1998, page 6366

Réponse publiée le : 25 janvier 1999, page 489